

Médiathèque de Bourg-Saint-Bernard

gérée par l'association Rencontre

Allée de la Mairie

31570 Bourg-Saint-Bernard

mediatheque.bsb@gmail.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mission

La médiathèque de Bourg-Saint-Bernard est gratuite et ouverte à tous. Elle contribue aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation du public. L'équipe de la médiathèque est à la disposition des personnes pour les aider dans leur recherche et répondre à leurs questions.

Vous trouverez dans la médiathèque des documents imprimés, des documents multimédia (CD, DVD, livres audio,...) et des jeux.

Horaires d'ouverture de la médiathèque :

- Mardi de 15h à 18h tout public
- Mercredi de 14h à 16h collectivités (ALAE, ...)
- Samedi de 10h à 12h tout public

Consultation sur place

L'accès et la consultation sur place des documents sont ouverts à tous, gratuitement, et ne nécessitent pas d'inscription.

Les Prêts

Le prêt des documents s'effectue après inscription à la médiathèque.

Certains documents sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place. Ils font l'objet d'une signalisation particulière.

Chaque usager (adulte et enfants) peut emprunter 3 documents imprimés et 2 documents multimédia pendant 3 semaines

Tous les emprunts sont sous la responsabilité de l'emprunteur. Tout document abîmé ou perdu appartenant de la Médiathèque de Bourg-Saint-Bernard ou à ses organismes prêteurs, devra être remplacé à l'identique ou à l'équivalent en accord avec le responsable de la médiathèque.

Nous vous demandons de ne faire aucune réparation des documents et de nous informer si les documents sont abîmés. L'équipe de la médiathèque se chargera des réparations si elles sont possibles.

Modalités d'inscription

Inscription à titre familial

Une seule fiche d'inscription est requise par famille. Elle doit être remplie, datée et signée. Une pièce d'identité est nécessaire.

Inscription à titre collectif

Une seule fiche d'inscription est établie par collectif et est remplie, datée et signée par un responsable désigné par les dirigeants de la structure.

Droits attachés aux documents

La médiathèque respecte la législation en vigueur sur la reproduction des documents et celle relative aux droits d'auteurs. Aussi, elle dégage sa responsabilité de toute infraction aux règles énoncées ci-dessous.

- les auditions ou visionnement de document multimédia sont exclusivement réservés à un usage personnel dans le cadre familial ou privé (cercle de famille)
- la reproduction partielle ou totale des documents écrits n'est tolérée que pour un usage strictement personnel
- la reproduction partielle ou totale des documents sonores ou multimédia est formellement interdite.

Les réservations

Une réservation est possible en en faisant la demande auprès d'un des membres de l'équipe de la médiathèque.

Les dons

L'association Rencontre peut recevoir des dons de documents imprimés. Elle se réserve le droit de ne pas les intégrer à ses collections et de les céder à des œuvres caritatives ou de les pilonner. Les dons de vidéos et de CD ne peuvent être acceptés en raison des droits qui y sont attachés. L'intégration des dons est soumise à l'appréciation de la responsable de la médiathèque.

Application du règlement

Tout usager inscrit à la médiathèque et ayant signé la fiche d'inscription s'engage et engage les membres de sa famille à respecter le règlement. Le non-respect de celui-ci peut entraîner la suspension du droit de prêt.